

RAPPORT DU PRESIDENT

Mes chers collègues,

Avant de vous imposer l'audition obligatoire mais légale du rapport moral de votre Président, du rapport tout aussi obligatoire et légal de votre Trésorière et des rapports des Présidents de vos Sections, Mlle Altmayer pour les petites et moyennes bibliothèques, de M. Veinstein pour les Bibliothèques et Musées des Arts du Spectacle, de Mlle Houssay pour le groupe de Lorraine, je suis certain d'être votre interprète à toutes et à tous en remerciant la Direction du Muséum et Mme Duprat d'avoir bien voulu cette année accueillir l'A.B.F., à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle, dans les magnifiques locaux dont dispose enfin aujourd'hui cette Bibliothèque justement reconnue comme la plus riche d'Europe dans sa spécialité, et dont les collections ont enfin trouvé un cadre digne d'elles.

Nous devons pareillement exprimer nos sentiments de très vive gratitude à Mlle Dollfus qui, cette année encore, a bien voulu se charger d'organiser la traditionnelle rencontre en commun.

Pour la part qui m'incombe, soyez assurés que je me suis efforcé d'être aussi concis que possible, notre « Bulletin d'Informations » vous ayant très exactement instruit des faits marquants de la vie de l'A.B.F. au cours de l'année écoulée.

Au sujet de ce Bulletin, il me faut vous rappeler que l'année 1964 est

pour nous l'occasion de célébrer son 10^e anniversaire. C'est en mars 1954 en effet, qu'un premier numéro imprimé (le numéro 13) venait se substituer au « Bulletin ronéoté » dont nous devons la composition au dévouement de nos Collègues Lethève et Roussier. En présentant le nouveau Bulletin, votre Président d'alors, M. Pierre Josserand écrivait : « Le scepticisme le plus « raisonnable, la prudence la plus fondée ne nous interdiront pas de nous « réjouir de la figure nouvelle que nous voyons aujourd'hui au Bulletin de « l'A.B.F. Il dépend de tous que la formule soit viable L'abondance et la « sûreté des informations concourant si chacun le veut — et c'est l'intérêt de « chacun de le vouloir — au succès d'un Bulletin qui ne sera pas la moins « visible marque de notre vitalité de notre Association. »

L'on peut dire aujourd'hui après une période de dix ans que l'épreuve a été probante et les conseils largement suivis. L'index des matières de ces dix dernières années, dont Mlle Dollfus a bien voulu prendre l'initiative, vous permettra de retrouver dans cette publication, l'ensemble d'une documentation aujourd'hui justement appréciée tant en France qu'à l'étranger, diffusée à chacun de nos membres et à 120 abonnés dont 48 français et 82 étrangers.

Cette permanence dans la qualité et dans la régularité, je le répète, et on ne saurait trop le dire, c'est en premier lieu au dévouement constant de nos Secrétaires Généraux que nous le devons. La préparation du Bulletin est même devenue aujourd'hui une charge si lourde que M. Lethève n'a pu y faire face au cours de ces derniers mois que grâce au concours dévoué et plein d'intérêt qu'ont bien voulu lui apporter trois jeunes Bibliothécaires de la Bibliothèque Nationale, Milles Montagne et Picheral, et M. Maynadies, comme aussi Mlle Laureilhe qui continue à se consacrer plus particulièrement à la partie bibliographique. Je tiens à les remercier ici tous quatre pour l'assistance bénévole et combien précieuse qu'ils apportent à notre Secrétaire Général.

Etant donné l'intérêt qu'offre pour tous les membres de l'A.B.F. ce Bulletin, je me permettrai même d'exprimer le vœu personnel, mais que j'aimerais voir partager par chacun d'entre vous, qu'à l'avenir, il puisse paraître annuellement sur quatre fascicules au lieu de trois. Lors de la création, il y a dix ans, du Bulletin d'Informations imprimé, l'A.B.F. comptait 500 membres ; aujourd'hui à la date de fin décembre 1963, 930 sont régulièrement inscrits. Il serait donc normal, qu'à l'instar de nombreuses Associations étrangères, l'A.B.F. ait elle aussi son Bulletin trimestriel. Aussi, reprenant les propos de M. Josserand, me permettrai-je de vous dire qu'il dépend de chacun et chacune de vous que ce Bulletin, premier témoin de la vitalité de l'A.B.F. puisse suivre un développement parallèle à celui de nos membres inscrits, et ceci en lui adressant études et communications, en utilisant le plus largement possible sa publicité, et enfin, ne manquera pas d'ajouter notre Trésorière, en vous acquittant régulièrement de vos cotisations.

Ces cotisations, si elles représentent la principale ressource de l'A.B.F., sont encore insuffisantes pour permettre à notre Association des dépenses que

réclamerait parfois l'extension de son activité et entre autres, son action extérieure. Aussi, ne saurions-nous trop dire combien vive doit être notre reconnaissance à ceux qui, voulant bien témoigner de l'intérêt qu'ils nous portent, accueillent favorablement les demandes de subvention que nous leur adressons, et tout particulièrement à M. J. Cain, Directeur Général des Bibliothèques de France, à M. le Président du Conseil Général de la Seine et à M. le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Si l'année 1963 a vu s'accroître de 80 le chiffre de nos membres, nous ne devons pas oublier qu'elle a vu se créer dans nos rangs des vides cruels : Mme Denise Ravage, M. Joseph Billioud, Mlle Evelyne Page-Delaunay, M. l'Abbé Joseph Michel, Mlle Marie Bossut, M. Henri Moncel, et tout récemment MM. Félix Debyser et Jean Bonnerot, que tous, à des stades différents, vous avez bien connus et qui nous ont pour toujours quittés. Votre Bulletin a évoqué ou évoquera leur mémoire.

Mes chers Collègues, pour ce qui est de la vie publique de notre Association, je serai volontairement très bref, notre Bulletin d'Informations vous ayant régulièrement tenus au courant de nos activités, et nos Présidents de Sections devant vous donner tout-à-l'heure un aperçu des manifestations organisées dans le cadre de chacune des sections.

Je rappellerai simplement parmi les visites générales de cette année, celle des installations scientifiques et de la nouvelle Bibliothèque de la Faculté des Sciences d'Orsay, celle du Service de Documentation de Rexeco, celles de l'Institut de Recherche des textes au C.N.R.S., et tout récemment l'exposition Alfred de Vigny.

Parmi les exposés, celui de Mlle Denise Launay sur « la Musique en France au temps de la Fronde », celui de Mlle Jeanne Vieliard sur l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes et celui de Mme Fauvel-Rouif sur « le Répertoire international des sources pour l'étude des mouvements sociaux ».

Sur le plan des rencontres régionales, en mars et en septembre, les réunions organisées par le Bibliobus de l'Aube, en avril la réunion au Mont Saint-Michel des bibliothécaires de la Manche, et à Nantes des bibliothécaires de Bretagne, en juin enfin, la réunion à Valence des bibliothécaires du Sud-Est. Nous aimerions voir là une amorce à la constitution de groupes régionaux à l'image de celui si actif mis sur pied par nos collègues du groupe de Lorraine.

En juin, l'A.B.F. orienta cette année sa sortie annuelle vers Nancy, où deux journées avaient été prévues : la première réservée à une rencontre avec nos collègues de l'Association des Bibliothécaires allemands qui avaient tenu à Sarrebrück leur 53^e Congrès annuel, la deuxième animée par une série d'exposés présentés par Mlle Houssay et ses collègues du Groupe de Lorraine.

Sur le plan international, l'A.B.F. fut représentée au Congrès de Sarrebrück par son Secrétaire Général, M. Lethève, auquel nos collègues allemands avaient demandé de faire devant eux un exposé sur « Les bibliothécaires et l'évolution des Bibliothèques d'étude en France », exposé jugé à Sarrebrück à ce point intéressant, qu'il fut, dans son texte intégral, et en français, reproduit dans l'avant-dernier fascicule de la « Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie », organe bimestriel du Verein Deutscher Bibliothekaren.

En juin aussi trois bibliothécaires, dont M. le Dr Hahn, Conservateur en Chef de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, représentèrent la France au Congrès International des Bibliothèques médicales à Washington. L'A.B.F. fut représentée en septembre à la 29^e session du Conseil de la F.I.A.B., à Sofia, par une large délégation comprenant trois présidents de Commissions, M. Breillat, Mme Duprat et M. Piquard auxquels s'étaient joints M. Bleton, Mlle Courtois et M. Lethève.

Répondant à l'invitation de nos collègues suisses, l'A.B.F. fut enfin représentée à leur Congrès d'octobre, à Bâle, par Mlle Dollfus.

Parmi les activités de l'A.B.F., je mentionnerai également l'habituelle formation professionnelle en janvier-mars 1963 dont le recrutement régulier suffit à démontrer l'intérêt et l'utilité. A ce propos, je crois qu'il serait bon que l'A.B.F. se penche à nouveau sur le problème de la définition du « Bibliothécaire » en tant que « catégorie de travailleur reconnu » afin que ne puisse être appelé aux fonctions de « bibliothécaire » qu'un personnel nettement qualifié.

De son côté, le Comité de Lecture que préside avec tant de dévouement Mlle Foncin, auquel sont venues collaborer de nouvelles lectrices, s'est montré particulièrement actif au cours de cette année. Il a certainement examiné plus de douze cent volumes. Mlle Gueniot a bien voulu réorganiser et assurer régulièrement les rapports avec les éditeurs (dépouillement des listes de nouveautés, demandes de services de presse, envoi de justificatifs). Ses recherches systématiques ont procuré au Comité de Lecture un plus grand nombre d'ouvrages. Ainsi, les « Listes et Fiches critiques » qui comptent maintenant trois cents abonnés, ont pu recommander avec analyse 276 livres, et plus brièvement des ouvrages parus en collection (10), des livres pour enfants (44) et des romans policiers (30) qui ont fait l'objet de trois listes supplémentaires appelées désormais à paraître plusieurs fois par an.

Cent vingt-quatre livres ont été analysés pour le Bulletin critique après un choix peut-être pas assez sévère dans la production romanesque, spécialement dans la saison des prix littéraires qui vaut au Comité une avalanche de nouveautés.

Enfin, plus que jamais persuadés que l'A.B.F., si elle veut recruter, doit rendre des services, tant à ses membres qu'à ceux qui, pouvant le devenir, la considèrent, à juste titre d'ailleurs, comme une table d'orientation, nous

nous sommes préoccupés en 1963 (et maintenant surtout que nos modestes locaux sont équipés d'un téléphone) de doter notre secrétariat d'un nombre limité de documents de référence : au cours de mes années d'activité, j'avais pu en éprouver l'utilité, surtout quand il s'agit de fournir des renseignements que j'appelle justement d'orientation. La chose est d'autant plus justifiée, que notre actuelle et dévouée Secrétaire, Mme Goisnard, titulaire d'un diplôme technique de Bibliothécaire, est parfaitement qualifiée pour utiliser les instruments de travail mis entre ses mains. Tous ces documents, qu'il s'agisse du Bottin administratif, du Livret de l'Etudiant, du Catalogue du S.I.C.O.B. ont été, comme aussi quelques annuaires spécialisés, mis, sur notre demande et à titre gracieux, à notre disposition, par les administrations, entreprises ou services éditeurs. Il y a là une documentation à étoffer et qui jusqu'ici, faisait totalement défaut au Secrétariat de l'A.B.F. C'est ainsi que, je l'espère, nous pourrons bientôt dans les mêmes conditions, disposer d'un exemplaire des volumes du nouveau « Répertoire des Bibliothèques d'Etudes et organismes de Documentation ». Chacune des 2.400 notices de ce Répertoire étant précédée d'un indice numérique, l'on pourrait par exemple envisager d'intégrer dans un fichier articulé numériquement comme le Répertoire, les membres de l'A.B.F. dont il existe au Secrétariat un fichier alphabétique autonome à partir de l'Annuaire et des derniers Bulletins : face à une demande de renseignements et en utilisant l'Index du Répertoire, notre Secrétaire pourrait dans bien des cas, orienter le demandeur sur un membre de l'A.B.F. dont l'organisme figure dans l'Inventaire 1963, et par là associer nos membres, sans qu'il leur en coûte le moindre effort, à la mission de liaison, d'information et d'orientation qui peut, et je le pense du moins, doit être celle d'une association comme la nôtre. Cela rendra aussi plus vivant ce Répertoire extrêmement étoffé, mais dans lequel, à juste titre d'ailleurs, on n'a pas cru devoir faire figurer les noms des responsables ou techniciens de chacun des organismes recensés, afin de garantir l'ouvrage contre un vieillissement prématuré, vu la mobilité du personnel, mobilité souvent incontrôlable dans certains organismes ou services, ceux-là en particulier et relativement nombreux, qui ne relèvent pas du secteur public.

Avant de donner la parole à notre Trésorière et à nos Présidents de Sections, dont les rapports vous permettront de juger de l'effort si utilement déployé dans chacune de ces Sections, je dois encore vous informer que le Conseil de l'A.B.F. a décidé de reconstituer sa section des Bibliothèques d'Etude et de Documentation en une « Section des Bibliothèques spécialisées », c'est-à-dire des Bibliothèques qui, sur la base d'un fonds de documents graphiques important, nettement axé vers une discipline ou un groupe de disciplines, administratives, juridiques, économiques, industrielles, commerciales, scientifiques ou techniques déterminées, procèdent à une exploitation systématique de leur documentation courante, exploitation dont les résultats sont régulièrement portés à la connaissance des usagers, soit sous forme de fichiers intérieurs, de fiches diffusées ou de périodiques bibliographiques, afin de faciliter les travaux de recherche de ceux qui les consultent ou de les orienter vers d'autres services compétents.

Le moment nous paraît d'autant mieux choisi pour faire revivre cette

section, dont personnellement je réclame depuis des années la reconstitution, qu'un sondage statistique rapide dans la dernière édition du « Répertoire des Bibliothèques d'Etudes et Organismes de Documentation » révèle que, sur les quelque 2.400 Bibliothèques, organismes ou services recensés, un tiers environ peuvent être considérés comme des Bibliothèques spécialisées, c'est-à-dire, à peu de chose près, un nombre égal à celui des adhérents à l'A.B.F. en 1963.

Je me permets d'ajouter que, lors de sa dernière session à Sofia en 1963, le Conseil de la F.I.A.B., reconnaissant l'importance du rôle qu'à notre siècle de la recherche sont appelées à jouer les Bibliothèques spécialisées, a décidé la création d'une Commission nouvelle qui leur serait réservée.

Mme Duprat qui, Conservateur en Chef de la Bibliothèque du Muséum, est en fait animatrice et responsable de l'une des plus importantes bibliothèques scientifiques d'études françaises (en cette qualité, elle avait, pendant de longues années, présidé notre Section des Bibliothèques d'étude et de documentation) a bien voulu accepter cette année encore, de se charger de préparer la mise sur pied de cette nouvelle section. Pour ce faire, elle s'est dès maintenant assurée du concours de M. de Kervegant, Directeur du Service de Documentation du Centre National de Recherches Agronomiques, représentant les bibliothèques et organismes de recherche pure et appliquée, et de celui de Mlle Salone, Bibliothécaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, représentant les grandes bibliothèques administratives à caractère juridique, industriel et commercial.

Dans l'esprit de Mme Duprat, et en plein accord avec le Conseil de l'A.B.F., la première tâche de ce petit Comité initial sera avant tout de s'efforcer de constituer des « groupes de travail » nettement spécialisés, ayant chacun à leur tête un responsable appelé à examiner et à décider avec l'équipe centrale, équipe de liaison en quelque sorte, des méthodes de travail, comme des problèmes et questions à inscrire au programme d'activité de la Section.

Pour ma part, dès que la décision du Conseil de l'A.B.F. a été acquise, je me suis sans tarder préoccupé de prospecter un domaine qui m'était familier, celui du secteur des Bibliothèques de Chambres de Commerce et d'Industrie, dont plus de quarante ont été recensées dans le nouveau Répertoire des Bibliothèques. A la suite de ce sondage, j'ai eu l'agréable surprise de recevoir de notre collègue Félix Reynaud, Archiviste Paléographe, Conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, une lettre me disant le plaisir avec lequel il avait appris que les préoccupations de l'A.B.F. rejoignaient les siennes, puisqu'il avait élaboré un projet de rencontre des Bibliothécaires des Chambres de Commerce, rencontre qui doit avoir lieu début avril à Marseille, et au cours de laquelle — je cite ses propres lignes — « il compte proposer la constitution d'un groupe qui pourrait très bien trouver sa place au sein de l'A.B.F. ».

Vous voyez donc, dès maintenant, que la reconstitution de cette section est bien accueillie dans les milieux spécialisés déjà touchés et qui connaissent l'A.B.F. Je ne doute pas un instant que Mme Duprat et ceux qui voudront bien associer leurs efforts aux siens, en accord avec le nouveau Conseil, encouragés et soutenus par lui, feront de cette section une des plus vivantes de l'A.B.F., un véritable trait d'union entre les Bibliothèques et les Organismes de Documentation, conforme en tous points aux principes qu'avait énoncé M. Pierre Bourgeois, alors Président de la F.I.A.B. à la Conférence Internationale de Bruxelles en 1955 établissant que pour certaines catégories de bibliothèques et de bibliothécaires, la Documentation n'est souvent et tout simplement qu'une technique complémentaire de la Bibliothéconomie.

Enfin, mes chers Collègues, arrivé au terme à la fois de ce rapport comme aussi de mon mandat, je ne veux pas conclure sans dire à tous mes Collègues du Conseil, au sein duquel nous avons véritablement, pendant ces trois années, travaillé dans un parfait esprit de collaboration, toute la reconnaissance que je leur dois pour leurs conseils permanents et la façon dont ils ont bien voulu alléger ma tâche au cours de cette dernière année surtout, où j'avais pratiquement cessé toute fonction active. Il me reste maintenant, d'abord à souhaiter qu'au cours de la période de trois ans qui vient, et avec l'aide de tous ses membres, celle des jeunes surtout, l'A.B.F. atteigne et dépasse largement l'effectif de 1.000 membres (1.000 membres, ajouterait notre Trésorière, à jour de leurs cotisations), effectif qui aurait en réalité dû être depuis longtemps le sien, et en dernier lieu à vous remercier de l'attention, vraiment méritoire, que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce traditionnel et banal « Rapport moral ».

Henriot MARTY.
